

## Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 01 avril 2026 à Lavazan

L'an deux mille vingt-six, le 01 avril 2026 à 19h00, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à salle des fêtes de Lavazan sous la présidence de Nicole COUSTET.

Étaient présents :

Aubiac : Valérie BELIS  
 Bazas : BARREYRE Danielle, BEUVELOT Gael, CHADEFAUD Francine, CILLARD-CARRARA Sonia, DARROMAN Patrick, DESCACQ-ESPUNY Magali, DEXPERT Isabelle, DULAU Marie-Bernadette, EDJOLO Arlette, GONZALES Jules-Henri, LAPOUGE Bastien, MELON Raphael, RÉMAUT Jean-Yves  
 Bernos-Beaulac : AUSSILLOUS Laurent, DAVID Dominique, LARTIGUE Pascale  
 Birac : MELON Brigitte  
 Captieux : Didier COURREGELONGUE, Jean-Luc GLEZE, GOUZON Vanessa, Christine LUQUEDEY  
 Cauvignac : FRANCO-CARLU Sophie  
 Cazats : ESPAGNET Laurent  
 Cours-les-Bains : Valérie DUCASSE  
 Cudos : DUPIOL Jean-Claude, LALANE Sylvie  
 Escaudes : PUJOLS Hélène  
 Gajac : Pascal LOSSE  
 Gans : BELLOC Laurent  
 Giscos : Fabienne BARBOT  
 Goualade : René CARDOIT  
 Grignols : Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL-TACH, REMACLE Léa  
 Labescau : Denis ESPAGNET  
 Lados : Martine FRANCELIN  
 Lartigue : CASTETS Cyril  
 Lavazan : Henrique CHANFRANTE  
 Le Nizan : FLEURY Aude  
 Lerm-et-Musset : ESPUNY Stéphane  
 Lignan-de-Bazas : LARTIGAU Alexandre  
 Marimbault : Sébastien TAMAGNAN  
 Marions : DURAND Samuel  
 Maseilles : Nicole VIGNE  
 Saint-Côme : HEMOUS Anthony  
 Saint-Michel-de-Castelnau : GARBAYE Michel  
 Sauviac : Michel AIME  
 Sendets : André LE MOIGNE  
 Sigalens : Jean-Marc VAZIA  
 Sillas : ZAGO Mélanie

<b>Absents ou excusés</b>	Richard BAMALE
---------------------------	----------------

<b>Pouvoirs de</b>	Richard BAMALE à Danielle BARREYRE
--------------------	------------------------------------

<b>Secrétaire de séance</b>	Valérie BÉLIS
-----------------------------	---------------

**Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.**

N° de délibération	Objet	Vote
DE_01042026_01	Election du (de la) Président (e)	Majorité
DE_01042026_02	Détermination du nombre de Vice-Présidents	Unanimité
DE_01042026_03	Election des Vice-Présidents	Majorité
DE_01042026_04	Composition du Bureau communautaire	Unanimité
DE_01042026_05	Election des autres membres du Bureau communautaire	Unanimité
DE_01042026_06	Détermination des délégations du Conseil communautaire au (à la) Président(e)	Unanimité
DE_01042026_07	Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement .	Unanimité

## **I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2026**

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

## **II- INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

**Nicole COUSTET** accueille les nouveaux élus et les félicite pour leur élection.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-6-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Bazadais ;  
Considérant la nécessité d'installer formellement les nouveaux élus issus du renouvellement général des conseils municipaux lors du 1er tour des élections générales ;

Sous la présidence de Nicole COUSTET, Présidente en exercice, sortante, et après l'appel nominal des membres, les 52 membres élus du Conseil communautaire sont installés dans leurs fonctions de titulaires conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur à la date de cette installation.

## **III- ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E)**

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, M. Jean-Claude DUPIOL, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 5211-9 du CGCT). Il a dénombré 51 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- **Jean-Claude DUPIOL** fait appel à candidatures.

- **Isabelle DEXPERT** se porte candidate à la présidence de la Communauté de communes.

- **Isabelle DEXPERT** prend la parole :

*« Mes chers collègues,*

*C'est après mûre réflexion, et après avoir échangé avec plusieurs d'entre vous, que j'ai choisi de présenter ma candidature à la présidence de notre Communauté de communes. Cette décision, je l'ai prise en pensant à ce que nous avons déjà construit ensemble, à ce qu'il nous reste à faire, et avec la volonté de mettre pleinement mon engagement au service de notre territoire.*

*Nous le savons, notre Communauté de communes est à un moment important de son histoire, et c'est collectivement que nous devons décider de la manière dont nous voulons la faire avancer.*

*Depuis plusieurs années, nous avons appris à travailler ensemble, avec des moments difficiles, des désaccords parfois, mais aussi de vraies réussites partagées, toujours au service de nos communes. L'avenir ne sera pas plus simple, et c'est précisément pour cela que je vous propose une gouvernance fondée sur le lien, l'ouverture et une responsabilité réellement partagée entre nous.*

*J'ai lu ce matin la presse avec attention et les témoignages de certains d'entre vous. Une de nos collègues a évoqué le fait que le-la candidat.e à la présidence devrait avoir de la volonté et du courage. Ceux qui me connaissent bien savent que j'ai les deux mais plus encore, ce que je souhaite c'est que nous soyons volontaires et courageux collectivement, car aucun d'entre nous ne pourra relever seul les défis qui attendent notre CDC et notre territoire.*

*À la Communauté de communes, nous ne sommes pas seulement les représentants de nos communes, nous sommes des délégués communautaires au service de l'ensemble des habitants du bazadais. Chacun arrive avec l'histoire de sa commune, mais une fois autour de cette table, notre responsabilité est de penser et d'agir à l'échelle de notre territoire commun, en assumant pleinement ce « nous » communautaire.*

*Aussi je souhaite mettre en œuvre une gouvernance qui repose sur des décisions partagées, une information qui circule et un exécutif clair. Chaque vice-président dans sa délégation, et si besoin en transversalité avec ses collègues, travaillera avec un binôme référent et s'appuiera sur une commission pensée comme un lieu de discussion et de travail, afin d'associer davantage d'élus et de renforcer le collectif. Je souhaite également une gouvernance participative, avec des conférences des maires qui soient de vrais temps d'échange, à des horaires permettant la présence du plus grand nombre, un bureau communautaire élargi qui prépare les décisions, et que chacune et chacun ici puisse régulièrement relayer les informations devant son conseil municipal.*

*Nous aurons à traiter des dossiers lourds : l'après-liquidation de l'abattoir, le devenir du restaurant du Lac de la Prade, l'amélioration des conditions de travail de nos agents. Nous devons aussi conforter nos services de proximité, poursuivre nos politiques en faveur de l'enfance, de la jeunesse, des familles, des aînés et des plus fragiles. Nos priorités devront être assumées : renforcer l'attractivité de notre territoire par le tourisme, le développement économique, le soutien à nos commerçants, entrepreneurs et agriculteurs ; porter une attention particulière à l'offre de santé ; poursuivre l'effort sur les voiries et les mobilités du quotidien, mais également construire avec le Sictom une nouvelle déchèterie, et respecter les obligations qui nous sont faites par l'état et notamment celle de mettre à disposition une aire d'accueil pour les gens du voyage en bazadais.*

*Rien de cela ne sera possible sans un dialogue régulier et respectueux avec nos agents et nos services, qui ont besoin de visibilité, de stabilité et de confiance pour mener à bien leurs missions.*

*Mes chers collègues, je ne vous promets ni facilité, ni unanimité de façade ; je vous propose du travail, de la franchise, de la loyauté, de l'écoute. Je vous propose que nous fassions de notre Communauté de communes un véritable outil au service de ses habitants.*

*Il nous faudra associer, expliquer, débattre, et, lorsque cela sera nécessaire, trancher dans l'intérêt général.*

*Je m'engage donc à ce que, ici, chacun trouve sa place, sa responsabilité, son espace de parole, car nous partageons, au fond, la même ambition : faire vivre et rayonner notre bazadais, ses communes et ses habitants.*

Puis il est procédé aux opérations de vote.

### **Délibération n° DE\_01042026\_01**

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1, L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin, Mme Isabelle DEXPERT totalisant 48 suffrages exprimés ;

#### **DECIDE :**

- ⇒ **DE PROCLAMER** Mme Isabelle DEXPERT, présidente de la Communauté de communes et la déclare installée.

**- Isabelle DEXPERT :** « *Avant d'ouvrir cette nouvelle page pour la Communauté de communes du Bazadais, je voudrais d'abord prendre le temps de remercier celles et ceux qui l'ont écrite jusqu'ici.*

*Je veux tout d'abord adresser un mot particulier à la présidente qui m'a précédée. Elle a exercé son mandat dans un contexte difficile, avec des héritages lourds et des décisions parfois complexes à assumer. Nicole l'a fait avec sérieux, engagement et le souci constant de tenir el cap pour le territoire. Je tiens à la remercier très sincèrement, au nom de l'assemblée, pour le travail accompli.*

*Je veux également remercier l'ensemble des élus du précédent mandat : celles et ceux qui sont encore parmi nous ce soir, et celles et ceux qui n'ont pas souhaité ou pas pu se représenter. Tous, à leur manière, ont contribué à faire avancer la Communauté de communes, à porter des projets, à défendre leurs communes et, au fond, à faire territoire ensemble.*

*Un mot enfin pour les services, qui ont été au rendez-vous tout au long du mandat. Ils ont dû, eux aussi, composer avec la complexité des dossiers, les contraintes, les urgences, mais ils ont toujours été aux côtés des élus pour que les décisions puissent se traduire concrètement, sur le terrain. Sans eux, rien de ce qui a été fait n'aurait été possible.*

*Je veux que chacun entende ce soir que ce nouveau mandat ne part pas de zéro : il s'inscrit dans une continuité. Nous héritons de ce qui a été réussi, comme des difficultés qui restent à affronter, et nous le faisons avec respect pour le travail déjà mené. A toutes et tous, anciennes et anciens élus, présidente, agents de la communauté, je veux dire très simplement : merci. »*

#### IV- DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

##### Délibération n° DE\_01042026\_02

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT ;

La présidente de la Communauté de communes rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-président est librement fixé par le Conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du conseil, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif du Conseil communautaire, lequel comprend 52 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 11 vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéa de l'article L.5211-10, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Dans une telle hypothèse, les quatrième et cinquième alinéa de l'article L. 5211-12 sont applicables. Il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de vice-présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du conseil communautaire.

- **Isabelle DEXPERT** propose, pour simplifier l'organisation, de fixer le nombre de vice-présidents à 7.
- **Nicole VIGNE** lui demande de rappeler quel était le nombre de vice-présidents lors de la dernière mandature.
- **Isabelle DEXPERT** précise qu'il y avait 8 vice-présidents. Mais certains champs peuvent être regroupés.
- **Samuel DURAND** demande qui a imaginé qu'il pouvait y avoir sept vice-présidents au lieu de huit.
- **Isabelle DEXPERT** répond qu'elle a été sollicitée, c'est ce qu'elle a pu exprimer dans sa candidature, par d'anciens élus et anciens vice-présidents, principalement. Il y a eu ensuite des discussions avec les uns et les autres. Elle rappelle qu'elle n'avait aucune légitimité à convoquer ou à réunir qui que ce soit. C'est le soir de l'élection du président ou de la présidente que les discussions se font et que chacun peut être candidat s'il le souhaite, tant sur le poste de président ou de présidente, que sur les postes de vice-présidents, même si, effectivement, certains et certaines se sont déjà portés candidats. Mais il reste à être élu.
- **Martine FRANCELIN** demande si les délégations peuvent être précisées.
- **Isabelle DEXPERT** explique que dans un premier temps, il s'agit de déterminer le nombre de vice-présidents. Mais elle précise que les délégations se porteront sur les thématiques suivantes :
  - urbanisme, aménagement et habitat,

- développement économique et tourisme,
- finances,
- solidarités et plus particulièrement la gestion du CIAS,
- enfance-jeunesse,
- agriculture/circuits courts et environnement,
- voirie, patrimoine et moyens.

Le Conseil communautaire, appelé à délibérer, décide à l'unanimité :

- ⇒ **DE FIXER** à 7 le nombre de vice-présidents ;
- ⇒ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## V- ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

### Délibération n° DE\_01042026\_03

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la communauté tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Le Conseil communautaire,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Pour le poste de 1<sup>er</sup> Vice-président :

**44** suffrages exprimés pour Fabienne BARBOT

Pour le poste de 2<sup>ème</sup> Vice-président :

**46** suffrages exprimés pour Jean-Luc GLEYZE

Pour le poste de 3<sup>ème</sup> Vice-président :

**38** suffrages exprimés pour Dominique DAVID

**1** suffrage exprimé pour Sébastien TAMAGNAN

**1** suffrage exprimé pour Valérie BÉLIS

**1** suffrage exprimé pour Laurent BELLOC

Pour le poste de 4<sup>ème</sup> Vice-président :

**48** suffrages exprimés pour Henrique CHANFRANTE

**1** suffrage exprimé pour Patrick CHAMINADE

Pour le poste de 5<sup>ème</sup> Vice-président :

**44** suffrages exprimés pour Françoise DUPIOL-TACH

**1** suffrage exprimé pour Léa GONZALEZ-REMACLE

Pour le poste de 6<sup>ème</sup> Vice-président :

**40** suffrages exprimés pour Michel AIMÉ

**1** suffrage exprimé pour Patrick DARROMAN

**1** suffrage exprimé pour Gaël BEUVELOT

Pour le poste de 7<sup>ème</sup> Vice-président :  
44 suffrages exprimés pour Jean-Marc VAZIA

- ⇒ **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus :
  - Madame Fabienne BARBOT en qualité de 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,
  - Monsieur Jean-Luc GLEYZE en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-président,
  - Madame Dominique DAVID en qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-présidente,
  - Monsieur Henrique CHANFRANTE en qualité de 4<sup>ème</sup> Vice-président,
  - Madame Françoise DUPIOL-TACH en qualité de 5<sup>ème</sup> Vice-présidente,
  - Monsieur Michel AIMÉ en qualité de 6<sup>ème</sup> Vice-président,
  - Monsieur Jean-Marc VAZIA en qualité de 7<sup>ème</sup> Vice-président ;
- ⇒ **INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-présidents dans l'ordre du tableau tel que susvisé ;
- ⇒ **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Isabelle DEXPERT** : « Nous allons maintenant passer à la présentation des vice-présidentes et vice-présidents de la Communauté de communes du Bazadais.

*L'idée est que chacun et chacune sache qui fait quoi, de manière très simple et pour cela, j'ai souhaité que chaque vice-président.e puisse se présenter et surtout vous parler de la délégation qui lui est confiée. »*

- **Intervention de Fabienne BARBOT, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente** :

*« Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Fabienne BARBOT, Maire de Giscos, depuis 2020 et Vice-présidente à l'urbanisme, aménagement du territoire et habitat.*

*J'en profite pour remercier très sincèrement Nicole de m'avoir proposé cette vice-présidence en 2020 et d'avoir cru en moi.*

*Nous avons porté le PLUi pendant 4 ans avec Pierre Tixier, chargé d'urbanisme mais aussi avec l'ensemble des Maires et des référents PLUi et il a été approuvé en juin 2024.*

*Il reste toutefois encore pas mal de travail puisque nous travaillons actuellement sur deux modifications qui devraient être approuvées dans l'année 2026.*

*Nous entamons avec le pôle territorial la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui, je le rappelle, est le document d'urbanisme dont découle les PLUi. Il faudra être présent sur ce mandat avec la désignation de référent pour chaque commune comme nous l'avons fait pour le PLUi. Je rappelle que sous le mandat 2014/2020, la Communauté de communes du Bazadais avait été particulièrement absente lors de l'élaboration du SCOT.*

*Nous devons aussi sur cette mandature, reprendre l'étude pré-opérationnelle concernant l'habitat, étude qui avait été suspendue en 2023 car nous avons fait le choix de nous concentrer sur le PLUi.*

*Donc encore beaucoup de dossiers à mener à bien pendant ce nouveau mandat.*

*Avec Pierre TIXIER, nous continuerons à nous réunir en commission sur différentes thématiques ce qui peut permettre à chaque élu de choisir son domaine de prédilection. »*

- **Intervention de Jean-Luc GLEYZE, 2<sup>ème</sup> Vice-président** :

*« Je suis donc adjoint à la Mairie de Captieux et conseiller départemental.*

*J'étais précédemment Vice-président en charge des finances, sujet complexe, difficile. En général, on est le plus désagréable du Conseil communautaire puisqu'il faut annoncer les restrictions, les économies, donc ça n'est jamais très favorable pour les collègues. Mais je laisserai Dominique, désormais, prendre le relais.*

*Sur l'économie et le tourisme, c'est une vice-présidence que j'avais occupée lors d'une précédente mandature, avant la dernière. Je rappelle que l'économie et le tourisme sont des compétences obligatoires.*

*L'économie, en particulier, est une compétence obligatoire des communautés de communes. Nous levons pour cela, notamment la contribution foncière des entreprises. Sachez que dans le Bazadais, cela peut peut-être vous surprendre, il y a 2 300 entreprises. 92% sont des très petites entreprises de moins de 5 salariés. Au total, cela représente 7 000 salariés sur la CdC. C'est quand même relativement conséquent pour une communauté de communes rurale.*

*Nous sommes classés en zone France Relance Ruralité (FFR), une zone qui permet d'avoir des exonérations fiscales lorsque l'on crée son activité économique.*

*Quelques enjeux à venir :*

- aider à maintenir les activités existantes, c'est déjà le plus important ;*
  - remplir les zones d'activité et occuper les bâtiments et les commerces qui sont disponibles ;*
  - sur le tourisme, Madame la Présidente l'évoquait tout à l'heure, nous sommes regroupés avec les CdC Sud-Gironde et Convergence Garonne dans un seul office de tourisme. Cela a représenté un long travail. Il va falloir continuer à valoriser l'office, faire que la qualité de l'offre touristique sur le territoire soit la plus poussée possible, parce que c'est comme cela qu'on est attractif.*
- Et puis, il y a une destination, une marque qui a été créée, qui s'appelle la « Gironde du Sud, valeur sud de Bordeaux » et qui a vocation justement à faire venir notamment des gens qui habitent Bordeaux dans le Sud-Gironde.*

*J'aurai à mes côtés un chargé de mission développement économique, Denis PAINEAU et j'aurai Frédérique MINET, à l'OTELI, avec ses équipes qui évidemment travailleront sur le tourisme.*

*Et après discussion et parce que nous avons déjà eu l'occasion un peu de parler de son intérêt pour le sujet économique, je souhaiterais que Nicole VIGNE puisse être la référente à mes côtés sur ces questions économiques qu'elle connaît bien et dont elle sait parfaitement parler.*

*Merci. »*

**- Intervention de Dominique DAVID, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente :**

*« Mes chers collègues,*

*Comme plusieurs d'entre vous, je fais aujourd'hui mon entrée dans le conseil communautaire du Bazadais.*

*J'ai donc été élue maire de Bernos-Beaulac, où j'habite depuis 2022 et je pense que je suis parmi vous une des dernières arrivées sur ce beau territoire.*

*Mon parcours, pour ceux qui ne le connaîtraient pas encore, s'ancre dans une expérience récente mais intense au cœur des institutions nationales : en 2017, j'ai eu l'honneur d'être élue députée de la 1<sup>ère</sup>*

circonscription de Gironde. J'y ai siégé comme membre de la **Commission des finances**, un choix que j'ai fait sans expérience préalable des comptes publics.

Pourquoi ce choix ? Parce que j'étais convaincue que c'est dans cette instance que l'on pouvait saisir, de la façon la plus tangible, la manière dont se construit et s'incarne un projet politique.

C'est cette même conviction qui m'a conduite à briguer le poste de vice-présidente aux finances au sein de notre assemblée. Car les finances, dans toute organisation – qu'elle soit publique ou privée – ne sont pas une simple question de chiffres. Elles sont **l'incarnation même du projet politique**. Et c'est précisément pour cette raison qu'il me semble crucial, que nous réfléchissions ensemble, dès maintenant, à la stratégie globale de notre Communauté de Communes.

Pourquoi ce moment est-il si important ?

Parce que nous traversons une période charnière. Les défis qui se présentent à nous sont nombreux, et leur ampleur exige une lucidité sans fard. Je ne m'étendrai pas ce soir sur le détail de la situation financière de notre CDC, mais je vous invite instamment à lire le **Rapport d'Orientation Budgétaire 2026**, qui en dresse un tableau précis et sans concession. Les difficultés que nous rencontrons sont de deux ordres :

- **conjoncturelles** : la fermeture de l'abattoir, qui nous impose de solder en 2026 un passif significatif ;
- **structurelles** : des recettes en baisse, comme la CFE que nous espérions augmenter, ou encore la diminution des allocations compensatrices de l'État, nous contraignent à revoir une fois encore, à la baisse, un budget 2026 déjà très contraint. **Près de 110 000 € de pertes de recettes**, dont nous devons tôt ou tard assumer les conséquences.

Dès lors, des arbitrages difficiles s'imposent, notamment sur la réduction des dépenses d'investissement, une mesure qui, je le sais, n'est jamais aisée. Madame la Présidente, je me permets de vous proposer que nous organisions un débat approfondi sur ces sujets avant la fin du mois d'avril. Ce débat sera essentiel, non seulement parce qu'il permettra à certains d'entre nous nouvellement élus de mieux appréhender les enjeux du budget 2026, mais surtout parce qu'il nous offrira l'opportunité de **fédérer nos énergies autour d'un projet collectif renouvelé**.

Car c'est bien là, me semble-t-il, le cœur du sujet : dans les moments de tension, les difficultés financières peuvent, si l'on n'y prend garde, générer de la lassitude, du repli sur soi, ou pire encore, une recherche effrénée d'autonomie au détriment de l'intérêt général.

Or, notre Communauté de communes est un outil précieux, un bien commun qu'il nous appartient de préserver et de faire fructifier. Avec **Laurent Belloc**, je porte aujourd'hui un portefeuille exigeant, mais aussi une responsabilité : celle de **décider, avec transparence et sans tabou**, des choix qui construiront l'avenir de notre territoire.

Je m'engage donc devant vous à éclairer, avec la plus grande franchise, les implications financières de nos décisions. Parce que la clarté est la première des vertus pour un collectif qui aspire à l'efficacité et à la cohésion. »

**- Intervention d'Henrique CHANFRANTE, 4<sup>ème</sup> Vice-président :**

« Pour les présentations succinctes, je suis infirmier libéral. J'exerce sur un secteur large autour de la maison de santé de Grignols. Ça me permet d'être au contact quotidien avec certaines réalités du terrain, avec les professionnels de santé, qu'ils soient médicaux ou paramédicaux, les personnes âgées dans le cadre de ma profession et le public fragile.

*Je suis également engagé au conseil d'administration de la CPTS, dont nous dépendons presque tous au niveau de la CdC, sur des missions de coordination et de gestion de situations sanitaires exceptionnelles sur 75 communes et donc auprès des CdC voisines également.*

*Concernant cette délégation, l'action sociale et la solidarité, elle recouvre l'aide à domicile, le transport à la demande, la résidence autonomie et plus largement les questions d'autonomie et d'accompagnement des personnes fragiles.*

*Nous avons des services solides sur notre territoire, mais l'ensemble se retrouve fragilisé ces dernières années, notamment humainement et financièrement. Je pense que notre enjeu de mandat à tous sera de les préserver tout en les rendant plus soutenables au regard de notre budget et des incertitudes qui pèsent sur leur financement.*

*Il nous faudra dans ce cas précis maintenir nos actions sociales, avec des priorités claires :*

- le maintien à domicile,*
- la mobilité,*
- l'autonomie,*
- et la prise en compte de situations de précarité, des plus jeunes aux plus âgés.*

*Mais l'enjeu de cette délégation est sans doute plus large, comme travailler sur un projet écrit, qui n'existe pas encore aujourd'hui, un document simple dans un premier temps, qui aura le mérite d'exister, qui sera le fruit de notre concertation partagée entre élus et qui traduira la volonté de nos communes.*

*Cela pourrait nous permettre de passer d'une gestion au jour le jour, avec ses contraintes humaines et financières, à une vision à court et moyen termes, avec des priorités claires et assumées de nous tous, envers nos administrés respectifs.*

*Voilà, c'est dans cet état d'esprit que je souhaite m'inscrire dans cette délégation dans le cadre du prochain mandat.*

*Et je vous remercie tous pour la confiance que vous m'avez accordée à travers ce vote.*

*Pour le binôme, j'ai demandé à Christine LUQUEDEY, qui bénéficie d'un service d'aide à domicile au sein même de sa mairie, de partager ces travaux.*

*Merci. »*

**- Intervention de Françoise DUPIOL-TACH, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente :**

*« Pour ceux qui ne connaissent pas, je suis le Maire de Grignols et je suis également présidente du syndicat scolaire de l'école de Grignols.*

*Le domaine de l'enfance-jeunesse me paraît essentiel et l'objectif de cette mandature est de pérenniser la qualité de l'accueil proposé aux familles du territoire malgré la sobriété budgétaire et la difficile équation de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en respectant les obligations réglementaires.*

*La mise en place d'un projet social de territoire avec la signature d'une convention territoriale globale – CTG - puis d'un projet éducatif de territoire – PEDT - et d'un projet éducatif rural – PER - ont permis de structurer les offres éducatives.*

*Nous avons un relais petite enfance à Bazas, trois crèches à Bazas, Cudos et Grignols, 4 accueils de loisirs sans hébergement (Bazas, Captieux, Cudos, Grignols), 6 accueils périscolaires et un point accueil jeunes à Bazas.*

*L'enfance jeunesse représente un gros budget, pourtant je pense que nous n'en parlons pas assez en conseil communautaire. Mon souhait est de changer cela même si je sais que ce n'est pas facile tant les compétences sont nombreuses.*

*J'espère que la commission enfance jeunesse sera constructive et animée et je souhaite que Danielle BARREYRE soit mon binôme. Elle me guidera grâce à son expérience et son très bon travail effectué en tant que vice-présidente pendant la mandature qui vient de s'écouler.*

*Je suis convaincue qu'investir dans l'enfance-jeunesse est essentiel pour l'avenir et l'attractivité de notre CDC du Bazadais. »*

#### **- Intervention de Michel AIMÉ, 6<sup>ème</sup> Vice-président :**

Je m'appelle Michel AIMÉ. Je suis maire d'un petit village qui s'appelle SAUVIAC. J'animais déjà cette vice-présidence lors du dernier mandat.

Il y a essentiellement deux grands chapitres dans cette vice-présidence : l'agriculture et l'alimentation et l'environnement.

Sur l'agriculture, nous allons poursuivre le partenariat que l'on a déjà mis en place avec la Chambre d'Agriculture, la SAFER et la Communauté de communes. C'est un groupe qui se réunit à peu près tous les 3 ou 4 mois, une fois par trimestre. On fait le lien entre des exploitations qui se libèrent et des candidats à la reprise.

Nous assistons depuis une dizaine d'années, malheureusement, à une disparition relativement massive de nos élevages bovins, indépendamment de la fermeture de l'abattoir de Bazas. Ce problème est un problème structurel que l'on retrouve dans tous les départements voisins, que ce soit dans les Landes, le Gers, la Haute-Garonne ou la Dordogne.

Dans le temps, le Bazadais était une excellente terre d'élevage. Aujourd'hui, il doit y avoir une quinzaine d'élevages bovins. Il reste un élevage laitier à Cudos et pour le reste, ce sont quasiment des élevages de Bazas.

Lorsque les éleveurs arrêtent, ils libèrent très souvent de grandes surfaces (entre 50 et 100 hectares) et la plupart du temps, les nouveaux arrivants en agriculture sont intéressés par des spécialités totalement différentes, qui exigent beaucoup moins de surface et beaucoup moins de moyens financiers (de l'ordre de 2 ha pour du maraîchage, voire 7 à 10 ha pour des petits élevages).

Ce qui est à craindre, et à mon avis ce sera le plus gros challenge du ou des mandats à venir, c'est que si l'on ne fait rien, il y a un risque imminent que les plantations de résineux envahissent le Bazadais. C'est dommage car il y a des terres de relativement bonne qualité et un réseau d'irrigation collectif qui ne demande qu'à fonctionner. De plus, on a un marché bordelais à une heure de route.

Nous allons travailler sur un plan d'alimentation territorial, évidemment. On va s'intéresser aux cantines. Il y avait déjà eu des tentatives sur les cantines mais qui n'ont pas duré dans le temps.

On va parler aussi d'agrivoltaïsme. Nous sommes plutôt favorables à faire profiter un maximum d'agriculteurs sur de petites surfaces, plutôt que des gros projets.

Sur le volet environnement, il va falloir mettre en mouvement la transition énergétique. On en parle beaucoup mais il faut entrer directement dans le vif du sujet.

Il faudra terminer la mise en sécurité de la décharge de Captieux, après celle de Bazas, qui a eu lieu il y a une quinzaine d'années, et celle de Marions. Ce sont des projets qui coûtent de l'ordre de 500 000 €.

*Nous allons avoir comme défi la nouvelle déchèterie à mettre en place.*

*Il y a aussi le PICS, plan intercommunal de sauvegarde. Il y a à peu près un tiers des communes qui ont leur plan communal de sauvegarde. Il faut désormais les réaliser à l'échelle intercommunale. Et on a vu lors de l'épisode des grands incendies de 2022 qu'il fallait prendre le problème au niveau d'un territoire.*

*Il faudra gérer l'éventuelle arrivée de la LGV et de la ligne à très haute tension, qui risque de passer dans le Sud-Gironde. J'espère que tout cela n'arrivera pas.*

*Concernant le binôme, nous avons déjà travaillé avec Jules-Henri GONZALES, qui est élu à Bazas. S'il n'y voit pas d'inconvénient, nous pourrions travailler ensemble.*

*Je vous remercie. »*

**- Intervention de Jean-Marc VAZIA, 7<sup>ème</sup> Vice-président :**

*Bonsoir à tous,*

*Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis maire sur la commune de Sigalens.*

*C'est mon troisième mandat en tant qu'élu, le premier en tant que premier adjoint puis le deuxième en tant que maire. J'attaque mon troisième mandat avec vous.*

*On me confie la voirie et les bâtiments. Sur la voirie, cela va être compliqué puisque les budgets sont très restreints. Il va falloir faire moins mais faire mieux.*

*J'espère mettre mon expérience en gestion des ressources humaines, gestion de chantier, en tant qu'ancien maître d'œuvre, chef d'entreprise, gérant de société immobilière, et mes connaissances sur la planification au service de la voirie pour apporter un meilleur service.*

*Cette mandature, elle appellera des réformes, des réformes importantes. Il va falloir discuter sur le financement, le budget, sur la façon dont nous voyons demain.*

*Concernant les bâtiments, ils sont aujourd'hui nombreux. Nous ne savons pas encore trop quoi faire du restaurant de La Prade. Il n'y a pas de solution qui a été envisagée à court terme. On attend toujours des candidats à la reprise des locaux.*

*Nous avons également un souci au niveau du siège social et de la qualité de travail de nos agents. Ils travaillent dans des conditions qui sont plus que précaires. Pour ceux qui n'ont pas vu les bureaux, il faut y aller. L'architecte qui nous avait proposé un projet, il y a deux ans, indiquait que le bâtiment présentait des dangers importants au niveau de la solidité et de sa tenue dans le temps.*

*Je suis assez sceptique, je pense que ça peut tenir. Mais il est vrai que les conditions de travail sont inacceptables pour nos agents.*

*Il va donc falloir envisager des solutions et tout cela dans un contexte de contraintes budgétaires qui sont très importantes.*

*Par habitude de travail, j'aime bien travailler en commission, collectivement. J'espère que l'ensemble des communes auront un délégué à la voirie, présent et actif.*

*Je souhaite faire 4 commissions par an, une par trimestre, afin de faire le point sur ce qui est fait, qui n'est pas fait ou qui reste à faire.*

*Je ne vous cache pas qu'il faudra faire des efforts tous, collectivement, avec équité et non pas égalité, comme cela nous avait été proposé par l'auditeur l'an dernier.*

*Je vous rappelle que l'audit financier était très important au niveau du diagnostic. Je vous invite à le lire pour ceux qui ne l'ont pas lu. Il nous est donné des solutions avec lesquelles on peut être en accord ou pas. Mais en tout cas. Il propose un diagnostic qui me paraît fiable et qui indique que si nous continuons tel que nous travaillons aujourd'hui, nous allons taper dans le mur très rapidement.*

*On discutera également de la partie budgétaire parce qu'il est important, je crois, que l'on regarde avec sérieux les chiffres.*

*Donc si l'on veut sauvegarder notre outil de travail, la Communauté de communes du Bazadais, il va falloir se remonter les manches, trouver des solutions innovantes au niveau des charges de personnel, des charges générales, des investissements. Il va falloir trouver des financements pour la voirie, très endommagée par la tempête Nils (en particulier à Labescau). J'ai quelques propositions à faire et je ne manquerai pas de les faire lors de la première commission. Et je ne manquerai pas non plus de rencontrer tous les maires pour essayer de voir avec eux quelles sont les solutions à apporter à leurs voies.*

*En binôme, j'ai proposé à Patrick CHAMINADE de venir me rejoindre, d'abord parce qu'il connaît bien le sujet et le territoire mieux que moi et ensuite, parce qu'il connaît beaucoup de monde.*

*Merci. »*

**- Intervention d'Isabelle DEXPERT :**

« Sur le champ de la communication, il n'y a pas de vice-présidence à la communication. Je me propose donc de me charger, avec Elodie GUYON, de ce dossier et de poursuivre le travail que j'avais engagé mais avec toute une équipe autour de nous.

La plupart d'entre vous ont été curieux et ont pu voir que le site est très riche et qu'il est à jour. Il est nourri très régulièrement. Nous avons de nombreux supports de communication : un bulletin communautaire, distribué dans chaque boîte aux lettres, de la communication en interne, gérée en circuit court, j'ai envie de dire. Ce sont nos agents qui proposent du très beau travail, avec Elodie qui a été accompagnée durant quelques mois par une alternante.

*Martine FRANCELIN a été très active sur la communication et j'ai pensé qu'elle pourrait faire partie de notre trio. La commission restera bien évidemment ouverte à toutes celles et ceux qui voudront y participer.*

*Concernant la commission RH, qui était déjà portée par Nicole COUSTET, je la porterai également. Ce sont 160 agents qui sont là au quotidien. C'est un véritable service public de proximité, qui répond à toutes les demandes, toutes les sollicitations, en tout cas du mieux qu'il le peut et toujours au plus près des citoyens.*

*Je crois qu'il s'agit d'une commission très importante. Jean-Marc VAZIA a parlé des conditions de travail, que j'avais également évoquées. Nous aurons à y réfléchir.*

*La commission portera plus particulièrement sur la gestion des ressources humaines, le CST. On est sur des temps qui auront lieu plutôt en journée puisqu'il y a des représentants du personnel.*

J'avais envie de laisser un candidat ou une candidate devenir mon, ma binôme sur cette commission. »

**Samuel DURAND** se porte candidat et **Isabelle DEXPERT** l'en remercie.

## **VI- ELECTION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **6.1- Composition du Bureau communautaire**

#### **Délibération n° DE\_01042026\_04**

**Isabelle DEXPERT** propose donc d'intégrer les référents binômes au sein du Bureau communautaire.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

La présidente de la Communauté de communes du Bazadais rappelle que les dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT précisent que le Bureau de la Communauté de communes est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Les membres du bureau sont élus selon les modalités prévues à l'article L. 2122-7 du CGCT.

Le Conseil communautaire, sur proposition de la Présidente :

⇒ **FIXE**, à l'unanimité, le nombre d'autres membres du Bureau communautaire, à savoir 7 membres.

### **6.2- Election des autres membres du Bureau communautaire**

#### **Délibération n° DE\_01042026\_05**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DE\_01042026\_04 en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 fixant le nombre des autres membres du Bureau communautaire à 7 ;

Considérant les présentations faites par les Vice-présidents et la proposition de désigner des binômes qui travailleront de concert avec chaque Vice-président ;

La Présidente rappelle de nouveau que les dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et de ses adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

A l'unanimité de l'assemblée, il est décidé de procéder à un vote à main levée afin d'élire les conseillers communautaires appelés à siéger au sein du Bureau communautaire, autre que la Présidente et les Vice-présidents.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de désigner en qualité d'autres membres du Bureau communautaire :

- Mme Brigitte MELON pour les thématiques aménagement et habitat,
  - Mme Nicole VIGNE pour l'économie et le tourisme,
  - M. Laurent BELLOC pour les finances,
  - Mme Christine LUQUEDEY pour l'action sociale,
  - Mme Danielle BARREYRE pour l'enfance-jeunesse,
  - M. Jules-Henri GONZALES pour l'environnement,
  - M. Patrick CHAMINADE pour le patrimoine et la voirie,
  - Mme Martine FRANCELIN pour la communication,
  - M. Samuel DURAND pour les ressources humaines ;
- ⇒ **INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de membres du Bureau autres que le la Présidente et les Vice-présidents ;
- ⇒ **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Isabelle DEXPERT** explique que pour rendre cette organisation encore plus concrète, des commissions viendront appuyer le travail de la présidente et des vice-président.es. Ces commissions permettront d'associer plus largement les élus à la préparation des dossiers et d'enrichir le travail de chacun.

Les commissions et le « référent binôme » seront rattachés à la présidente, mais aussi à chaque vice-président.e.

La présentation qui a été faite a surtout pour but de donner une vision d'ensemble, afin que chaque délégué communautaire puisse commencer à réfléchir tranquillement à la ou les commissions qu'il souhaitera intégrer.

L'enjeu, ce n'est pas seulement de s'inscrire sur un thème qui nous intéresse, c'est aussi de mesurer le temps que cela représente et le degré d'implication que cela suppose : les commissions ne sont pas symboliques, elles travaillent vraiment.

Elle invite donc les élus à choisir en conscience, en se disant que 6 ans – et peut-être 7 – c'est long et que l'important sera ensuite de faire au mieux pour être présent, participer aux échanges et faire vivre ces instances.

Elle ajoute que les conférences des maires seront désormais organisées en soirée de manière à ce que le plus grand nombre puisse y participer. Elle demande à ceux qui travaillent en soirée de se rapprocher de Sophie PUYO pour lui faire part de leurs contraintes.

**Sophie PUYO** indique que la convocation pour la séance du 8 avril sera adressée demain. La constitution des commissions et les représentants dans les organismes extérieurs seront à communiquer auprès de la CdC au plus tard le 7 avril.

## VII- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Madame la Présidente donne lecture de la charte de l'élu local.

## VIII- DETERMINATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA PRESIDENTE

### Délibération n° DE\_01042026\_06

La présidente expose à l'assemblée que, selon les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2,

L.5211-9 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante d'un établissement public de coopération intercommunale peut déléguer une partie de ses compétences à son président à l'exception de celles visées à l'article L.5211-10, à savoir :

- 1- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2- de l'approbation du compte financier unique ;
- 3- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

La Présidente demande au Conseil communautaire de bien vouloir lui donner délégation pour la durée du mandat pour les attributions suivantes, afin de permettre un fonctionnement efficace de la Communauté de communes et d'éviter les lourdeurs administratives excessives :

- **DE PROCEDER**, dans les limites de 250 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- **DE PRENDRE** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **DE DECIDER** de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- **DE PASSER** les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- **DE CREER, MODIFIER OU SUPPRIMER** les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- **D'ACCEPTER** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- **DE DECIDER** l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- **DE FIXER** les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- **D'INTENTER** au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou la défendre dans l'ensemble des contentieux susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et en cassation, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile ou de toute autre action, quelle que puisse être sa nature et devant quelque juridiction ou organe juridictionnel que ce soit et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- **DE REGLER** les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite fixée à 5 000 € par sinistre ;
- **DE REALISER** les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 400 000 € ;
- **D'AUTORISER**, au nom de la Communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- **DE DEMANDER** à tout organisme financeur l'attribution de subventions **sous réserve que les montants, pour chaque dossier, soient égaux ou inférieurs à 200 000 € ;**

- **DECIDER** de la conclusion, de la révision et de la signature de toute convention dont le montant d'engagement prévisionnel n'excède pas 20 000 € HT par an et dont l'objet aurait pour trait le prêt de matériel et de véhicules, le prêt de salles, le partenariat avec d'autres collectivités publiques ou parapubliques, le partenariat avec des associations, le partenariat avec des partenaires financiers et/ou diverses prestations de services matériels et immatériels avec des partenaires et/ou prestataires privés et/ou publics ;
- **D'ADMETTRE** en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 €. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le président rend compte au conseil communautaire de l'exercice de cette délégation ;
- **D'OUVRIR ET D'ORGANISER** la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Appelé à délibérer, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** de déléguer à la Présidente les attributions mentionnées ci-dessus ;
- ⇒ **AUTORISE** la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **IX- DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT** **Délibération n°DE\_01042026\_07**

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

Sur le rapport de Mme la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE :

- ⇒ **d'autoriser** la Présidente pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;
- ⇒ **de charger** la Présidente de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis
- ⇒ **de prévoir** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

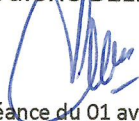
La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.**

La Secrétaire de séance,  
 Valérie BÉLIS



La Présidente,  
 Isabelle D'EXPERT



